

NGen : Next Generation Manufacturing Canada (NGen)

Demande de propositions : Processus de conception intégrée — Foire de Hanovre 2025

NGen lance un appel d'offres pour l'élaboration d'un processus préliminaire de conception intégrée (PCI) pour les pavillons canadiens à la Foire de Hanovre 2025.

Introduction

NGen est la société à but non lucratif pilotée par l'industrie qui dirige la fabrication de pointe au Canada, au sein des Grappes d'innovations mondiales. NGen se consacre à la mise en place de capacités de fabrication avancée de premier plan au Canada et à leur promotion au pays et ailleurs dans le monde.

NGen gère la présence du Canada à la Foire de Hanovre 2025, en partenariat avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Investir au Canada et Affaires mondiales Canada (AMC).

La Foire de Hanovre est le plus grand salon professionnel consacré à la fabrication de pointe au monde. Plus de 200 000 personnes des quatre coins de la planète se retrouvent dans le cadre de cette exposition pour des réunions d'affaires axées sur les technologies industrielles de pointe. Cet événement constitue une plateforme mondiale unique qui permet aux fabricants et aux fournisseurs de technologies canadiens de présenter leurs capacités et d'explorer les technologies de pointe, les tendances industrielles et les possibilités de modernisation des activités. En participant à la Foire de Hanovre, les fabricants et les entreprises technologiques du Canada peuvent saisir de nouvelles possibilités commerciales, conclure des partenariats internationaux, présenter leurs innovations à des clients et investisseurs potentiels, et se positionner en vue de leur croissance sur le marché mondial.

Le Canada sera le pays partenaire de la Foire de Hanovre (Allemagne) en 2025, laquelle se tiendra du dimanche 30 mars au vendredi 4 avril 2025. La thématique centrale de l'événement de 2025 est « Shaping the Future with Technology » (Façonner l'avenir avec la technologie). Les principaux sujets qui y seront abordés comprennent l'IA et l'apprentissage automatique, la production carboneutre, l'énergie pour l'industrie, l'industrie 4.0/initiative Manufacturing-X et les piles à hydrogène.

Outre les privilèges que les entreprises canadiennes sont en droit d'attendre, le rôle du Canada comme pays partenaire offre des possibilités de dialogue politique au plus haut

niveau (le premier ministre et le chancelier allemand inaugureront le salon le 30 mars et visiteront les pavillons canadiens le lendemain) permet à des chefs d'entreprise et à de hauts fonctionnaires des deux pays de participer à des débats sur les tendances industrielles émergentes et favorise une visibilité qui sera l'occasion de souligner dans les médias internationaux les avantages que comportent les échanges commerciaux avec le Canada et les investissements au pays.

L'avenir commence aujourd'hui. Les principaux thèmes du Canada en 2025 sont : l'écologie, le numérique et la résilience. Plus de 200 entreprises et organisations se joindront à la délégation canadienne constituée de responsables politiques et de chefs d'entreprise qui exposeront à la Foire de Hanovre 2025, alors que d'autres iront la visiter.

Contexte

La Foire de Hanovre est avant tout un lieu de rencontre, d'apprentissage et d'affaires. Le rôle du Canada en tant que pays partenaire portera ses fruits si nous sommes en mesure de créer des expériences mémorables et attrayantes qui laisseront aux milieux d'affaires présents à l'événement une impression positive du Canada à titre d'économie axée sur la fabrication de pointe, de pays où il est intéressant d'investir et de faire des affaires, et de partenaire commercial et politique sûr, solide et fiable. Les expériences proposées devraient attirer les visiteurs dans l'espace d'exposition du Canada, mettre en valeur la culture et la gastronomie canadiennes et créer une impression extraordinaire qui positionne le Canada non seulement comme une destination touristique, mais aussi comme un chef de file au sein des technologies industrielles de pointe, comme les VE, les technologies quantiques, l'IA, les matériaux avancés, l'automatisation et la robotique.

La présence du Canada à la Foire de Hanovre 2025 se traduira par l'installation d'un pavillon principal dans le Hall de l'innovation (Hall 2), lequel sera consacré à l'écosystème national, la R et D et l'innovation, et de pavillons satellites où les entreprises présenteront leurs solutions de fabrication de pointe dans des halls ayant chacun une orientation sectorielle particulière :

1. Fabrication circulaire et matériaux durables (Hall 6)
2. Automatisation et robotique (Hall 7)
3. Capteurs avancés (Hall 9)
4. Électromobilité (Hall 12)
5. Technologies de l'hydrogène (Hall 13)
6. Réseaux et cybersécurité (Hall 16)

7. Solutions numériques, y compris l'IA et l'informatique (Hall 17)

(Le nombre de pavillons peut changer en fonction de l'intérêt des exposants, mais les thèmes technologiques restent les mêmes.)

Expérience des visiteurs et profil du public

Les visiteurs qui suivent participeront à la Foire de Hanovre 2025 : chefs d'entreprise, spécialistes de la technologie, ingénieurs et chercheurs (de toutes les grandes économies), cadres supérieurs, politiciens, fonctionnaires et représentants d'organisations non gouvernementales (principalement axées sur l'innovation et la R et D). La Foire de Hanovre est un rendez-vous véritablement international, mais il y a un important contingent de visiteurs professionnels allemands et l'événement est considéré comme l'une des principales manifestations interentreprises en Europe.

Bien que la plupart des visiteurs aient une impression préexistante et un certain niveau de connaissance du Canada, ils ne réalisent peut-être pas tout le potentiel du pays en tant qu'économie innovante et de pointe et en tant qu'endroit où faire des affaires. Par conséquent, l'expérience offerte aux visiteurs par les pavillons canadiens est essentielle pour soutenir les objectifs du Canada visant à générer de nouvelles possibilités d'investissement pour le Canada et de nouveaux débouchés commerciaux pour les exposants de l'industrie canadienne. La conception des pavillons devrait contribuer à attirer les participants vers les expositions canadiennes, à leur faire vivre des expériences uniques (et parfois inattendues) et à susciter l'intérêt et l'enthousiasme pour les capacités de fabrication avancée et l'écosystème national de l'innovation du Canada.

Les expériences doivent également remettre en question les idées préconçues et stéréotypées sur le pays, en donnant aux visiteurs le sentiment qu'ils ont appris quelque chose de nouveau grâce à leurs interactions avec le Canada. Les visiteurs verront de nombreux pavillons impressionnants et de grande taille, mais les pavillons du Canada devraient se démarquer et rester gravés dans l'esprit des visiteurs bien après leur visite.

Le besoin d'un processus de conception intégrée (PCI)

Un processus préliminaire de conception intégrée traduira l'approche thématique du Canada, réalisée au moyen de pavillons canadiens. Le PCI doit se refléter pleinement dans tous les éléments de conception et fonctionnels du projet. Le PCI doit intégrer la marque et le thème du Canada pour la Foire de Hanovre 2025, et souligner la diversité linguistique,

culturelle et régionale du Canada, en mettant l'accent sur les éléments de conception, d'innovation et de culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui doivent être mis en œuvre d'une manière significative et respectueuse. Le PCI doit se refléter dans tous les espaces du pavillon, avec une attention particulière pour les zones de représentation, comme les espaces pour les conférences/événements.

Exigences — conception et contenu du pavillon canadien

Les pavillons canadiens fonctionneront en moyenne 8 à 10 heures par jour pendant les 5 jours de la Foire de Hanovre 2025. D'un point de vue **opérationnel**, les pavillons du Canada doivent :

- avoir la capacité d'accueillir 25 à 30 organisations d'innovation qui exposent avec des écosystèmes d'innovation dans le pavillon national de l'écosystème et plus de 200 exposants industriels dans les pavillons satellites, lesquels accueilleront quotidiennement entre 100 et 500 visiteurs par exposition;
- répondre aux exigences de conception du partenaire de production de l'événement de NGen et à celles d'autres exposants clés du pavillon sur l'écosystème national;
- offrir aux exposants un espace attrayant, assurer une circulation fluide et tenir compte des pics d'utilisation (en particulier pour l'événement d'ouverture officiel, le programme de conférences et la réception des pays partenaires au pavillon sur l'écosystème national);
- disposer d'espaces physiques universellement accessibles et de contenus largement accessibles;
- permettre des activités et une fonctionnalité efficaces grâce à une utilisation et une configuration optimales et logiques de l'espace;
- fonctionner de manière fiable, répondre aux exigences techniques et de sécurité de la Foire de Hanovre, et pouvoir assurer un entretien et une maintenance par un personnel aussi réduit que possible;
- offrir des possibilités d'engagement créatif dans le cadre de l'expérience globale du visiteur;
- respecter les principes de la conception durable et intégrer des solutions respectueuses de l'environnement;
- intégrer l'utilisation de matériaux de construction innovants et canadiens et sélectionner et se procurer des produits et services canadiens dans la mesure du possible, afin de promouvoir les entreprises et les capacités canadiennes;
- obtenir du constructeur retenu par NGen la garantie du caractère constructible des pavillons dans un délai très court et sur un site encombré.

En ce qui concerne les **objectifs et les messages**, les pavillons du Canada doivent :

- promouvoir une image/marque positive du Canada qui soutient les objectifs et les intérêts des partenaires du projet de la Foire d’Hanovre 2025 — à savoir, l’image d’une nation moderne, dynamique et créative, engagée et capable de contribuer à des solutions mondiales;
- mettre l’accent sur les thèmes choisis par le Canada d’une manière intégrée et cohérente;
- mettre en valeur la diversité régionale, culturelle et linguistique, en soulignant les innovations et la culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis;
- être une vitrine pour l’excellence, la créativité et les capacités canadiennes en matière de design;
- intégrer des technologies innovantes et, si possible, canadiennes, qui permettent de communiquer avec des publics virtuels plus larges en Allemagne, au Canada et à l’étranger;
- offrir des possibilités de photos spectaculaires aux médias et aux visiteurs;
- être adaptés à un public d’entreprises, tout en exerçant un attrait pour tous ceux qui les visitent, et susciter un sentiment de fierté au sein de la délégation canadienne participante.

Exigences conceptuelles et fonctionnelles

Le processus de conception intégrée (PCI) doit refléter l’approche thématique du Canada, et les thèmes de la Foire de Hanovre 2025, et maintient l’intégrité de l’expérience des visiteurs. Le PCI final de l’entreprise sélectionnée doit présenter une conception émanant d’une démarche holistique, qui peut être mise en œuvre par le constructeur de pavillons sélectionné par NGen. À cet égard, elle travaillera en étroite coordination avec le constructeur du pavillon ainsi qu’avec le partenaire de production d’événements sélectionné par NGen. Tous les éléments de la conception devant être construits ou obtenus au Canada relèvent de la responsabilité de l’entreprise sélectionnée et doivent être approuvés au préalable par NGen. Avant l’événement, l’entreprise sélectionnée est tenue de gérer et d’expédier vers les installations du constructeur du pavillon à Hanovre tous les composants et matériaux requis achetés au Canada, en tenant compte des délais du constructeur du pavillon.

Conçus comme des structures temporaires qui ne seront en place que pour la durée de la Foire de Hanovre 2025, les pavillons doivent être conformes aux exigences prévues par

l'organisateur de l'événement (Deutsche Messe), telles que les codes, les règlements et les normes locales.

Vue d'ensemble — Pavillon sur l'écosystème national de l'innovation (Hall 2)

Taille estimée du pavillon - 1 200 mètres carrés avec des possibilités d'extension dans un concept de « village »

Description : Point de convergence du Canada en tant que pays partenaire, le pavillon sur l'écosystème national de l'innovation vise à mettre en lumière les capacités du pays à ce chapitre. Le pavillon est un lieu de rassemblement central pour les événements et les programmes canadiens. Il met en avant les acteurs de l'écosystème national de l'innovation, comme les pôles mondiaux d'innovation, les universités, les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche. Le pavillon sert de toile de fond à des personnalités de haut niveau (notamment le chancelier allemand, le premier ministre et les ministres canadiens), et comprend une scène et un espace de conférence. Le pavillon comprend une « zone d'atterrissage » réservée aux provinces et aux territoires pour qu'ils puissent promouvoir leurs atouts uniques en matière d'innovation et permettre à leurs délégués de se réunir et de faire des affaires. Le pavillon peut comprendre d'autres espaces de marque, comme des salles de réunion/salons pour les cadres, où les intervenants canadiens peuvent dialoguer avec des décideurs internationaux de haut niveau. Le cœur du pavillon est estimé à environ 1 200 mètres carrés; cependant, étant donné le grand intérêt des intervenants canadiens, NGen étudie la possibilité de structurer le pavillon comme un « village » de zones ou d'espaces canadiens interconnectés, afin de permettre une plus grande adaptabilité.

Liste initiale des exigences fonctionnelles :

- espace de conférence avec scène et sièges pouvant être adapté en espace événementiel pour des réceptions de réseautage;
- site de contrôle audiovisuel;
- café-bar et espace de restauration, y compris une cuisine complète;
- salon ouvert pour les réunions d'affaires et les rencontres informelles;
- suite directoriale comprenant 1 ou 2 salles de réunion fermées pour les réunions de très hautes personnalités, chacune ayant une capacité de 8 à 10 personnes (les salles doivent avoir un indice de transmission du son [ITS] approprié pour les conversations privées);

- espaces d'exposition pour les partenaires de l'écosystème canadien de l'innovation (pôles mondiaux d'innovation, universités et établissements d'enseignement supérieur, entreprises privées, accélérateurs d'innovation, instituts de recherche, etc.);
- zone provinciale/territoriale dédiée — espaces de travail (de taille variable) par province/groupement provincial (par exemple, le Canada atlantique), comprenant des sièges et des écrans d'affichage, des lieux partagés de type salon/café, des espaces de travail pour les délégués provinciaux, ceux-ci devant offrir des options permettant à chaque province de mettre en valeur sa propre image de marque.

Aperçu des pavillons de l'industrie (4-6 halls)

Taille estimée des pavillons — de 150 à 400 mètres carrés par hall

Description : Les pavillons industriels présenteront la profondeur et l'étendue de l'excellence technologique industrielle canadienne dans des domaines sectoriels clés. Les entreprises canadiennes y exposeront leurs produits, solutions et services et y rencontreront des clients, des investisseurs et des partenaires commerciaux potentiels. Les pavillons doivent être accueillants, fonctionnels et confortables pour les exposants, qui passeront de longues périodes au sein de leur kiosque/poste de travail. Ils doivent également assurer une excellente visibilité des exposants auprès des visiteurs. Comme les pavillons industriels seront répartis dans plusieurs halls, ils devraient être facilement identifiables comme partie intégrante de la présence générale du Canada. Étant physiquement séparés, les pavillons industriels devraient, grâce au PCI, présenter le Canada de manière cohérente, tout en affichant chacun des caractéristiques de conception uniques qui inciteront les visiteurs à passer du temps dans les différents espaces canadiens.

Liste initiale des exigences fonctionnelles :

- espaces d'exposition pouvant accueillir de petits (postes de travail individuels/moniteurs) ou de grands écrans technologiques intégrant des équipements;
- murs pouvant servir à séparer les objets exposés, monter des écrans et afficher une image de marque;
- cafés-bars à aire ouverte;
- cuisine entièrement équipée (1-2 halls);
- bureau fermé pouvant servir d'espace de réunion pour 4 à 6 personnes.

- Espaces de présentation dans les pavillons de l'automatisation et des solutions numériques.

Produits livrables

Nous attendons de l'entreprise sélectionnée qu'elle adopte une approche intégrée pour la conception des pavillons canadiens de la Foire de Hanovre 2025, notamment dans les domaines suivants :

- vérification des exigences du projet;
- préparation de l'avant-projet de conception intégrée;
- développement d'un avant-projet de conception intégrée, y compris la gestion d'ateliers et de consultations avec les intervenants et partenaires du projet, et la préparation de dessins architecturaux, mécaniques et électriques et un rendu 3D de la conception des pavillons;
- services de gestion de projet liés à la mise en œuvre du PCI tout au long de la construction et de la mise en service des pavillons canadiens.

Champ d'application

Tout au long du contrat, l'entreprise sélectionnée est tenue de fournir des services de gestion de projet qui permettent au constructeur de pavillons et au partenaire de production d'événements de NGen d'entreprendre pleinement le PCI. Pour plus de clarté, le développement du PCI est divisé en trois phases de travail spécifiques, comme suit :

Phase 1. Vérification des exigences du projet

Après l'attribution du contrat, l'entreprise sélectionnée effectuera des travaux de recherche et d'investigation afin de clarifier et de développer une proposition de PCI. À l'aide d'une approche itérative, elle devra confirmer les exigences clés du projet, valider toutes les réglementations et directives de la Deutsche Messe, et ajuster les plans préliminaires du PCI et de la gestion de projet en conséquence.

Phase 1. Tâches et produits livrables

L'entreprise sélectionnée doit préparer les éléments livrables suivants et entreprendre les tâches connexes qui seront utilisées tout au long du projet pour guider la réalisation du projet.

Processus préliminaire de conception intégrée : L'entreprise sélectionnée doit travailler avec NGen et les intervenants pour valider tous les concepts et toutes les propositions. La sélection préliminaire des éléments visuels et des autres composants médiatiques, y compris l'équipement nécessaire, doit être déterminée en concertation avec le partenaire de production de NGen. NGen doit examiner chaque projet d'élément avant que l'entreprise sélectionnée ne passe au concept final.

Dans le cadre des travaux de recherche et d'investigation et du développement du PCI, l'entreprise sélectionnée doit prendre en considération les expériences autochtones, le Canada poursuivant son engagement en faveur d'une relation renouvelée avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. L'entreprise sélectionnée doit veiller à ce que la représentation des populations autochtones et de leurs cultures dans les pavillons se fasse en partenariat ou en consultation avec elles. Elle doit également obtenir tous les droits et autorisations nécessaires pour tous les matériaux contenus dans les éléments des pavillons.

Diagrammes de relations fonctionnelles : en concertation avec NGen, l'entreprise sélectionnée doit poursuivre le développement de relations fonctionnelles entre les différents rôles au sein du pavillon. Elle doit présenter ces produits révisés à NGen pour examen final et acceptation.

Diagramme préliminaire des flux de visiteurs : l'entreprise sélectionnée doit préparer un concept préliminaire et des diagrammes pour la circulation des visiteurs dans le pavillon du Canada.

Sessions de travail : l'entreprise sélectionnée doit organiser des séances de travail pour assurer l'avancement des produits livrables identifiés pour cette phase.

Phase 2. Avant-projet de conception intégrée

Cette étape permettra de passer aux étapes suivantes de développement du projet, après la confirmation par NGen des éléments clés du PCI lors de l'étape 1.

Phase 2. Tâches et produits livrables

Concept final et préproduction : L'entreprise sélectionnée doit, en concertation avec le partenaire de production de NGen, réviser le concept/traitement de l'expérience thématique des visiteurs des pavillons. Elle doit finaliser les déclarations thématiques et tout scénario ou scénarimage nécessaire à la production.

Fiches techniques des salles : L'entreprise sélectionnée doit détailler et définir les besoins en espace (en m²), ainsi que les capacités et l'utilisation fonctionnelles de chaque salle, à l'aide de fiches techniques. Celles-ci doivent fournir une description détaillée des finitions et des propriétés physiques et techniques requises pour chaque salle. Elles doivent également préciser les exigences spécifiques, comme le mobilier, l'acoustique, le contrôle de l'accès, et la contiguïté/proximité avec les autres salles à l'intérieur des pavillons.

Rapport sur les exigences en matière d'aménagement intérieur : Dans le cadre de l'avant-projet de conception intégrée, l'entreprise sélectionnée doit proposer au moins deux options pour l'aspect et l'ambiance de la conception, y compris les finitions, le mobilier, l'ameublement et la palette de couleurs, en tenant compte du catalogue d'options disponibles dans le cahier de charges de NGen. L'entreprise sélectionnée doit préparer un rapport sur l'approche proposée en matière d'aménagement intérieur. Le rapport doit comprendre une liste générale de tous les meubles, finitions, matériaux et décors proposés. Le rapport doit illustrer clairement et fournir des exemples graphiques de la qualité et du type d'éléments proposés pour l'ensemble de la conception et de la décoration. NGen examinera les options proposées et confirmera son choix à l'entreprise sélectionnée.

Présentations de l'avant-projet de conception : L'entreprise sélectionnée doit faire deux présentations à NGen au cours de la phase de l'avant-projet de conception. Elle sera responsable de la préparation des documents à fournir dans le cadre de ces travaux. Pour chaque présentation, l'entreprise sélectionnée doit préparer des rendus en 3D des panneaux de présentation et/ou d'autres documents d'illustration tels qu'une visite virtuelle du pavillon ou une autre forme de modélisation virtuelle afin de refléter l'état d'avancement de l'avant-projet de conception, en vue de sa présentation à NGen. L'objectif de ces présentations est de faire connaître aux intervenants du projet l'état d'avancement de celui-ci. La première présentation aura lieu à 50 % de l'achèvement de l'avant-projet, la seconde lorsqu'il sera terminé.

La présentation finale doit expliquer comment l'avant-projet de conception reflète et illustre les messages clés et le thème du Canada, ainsi que l'ensemble des expériences du visiteur. Tous les éléments audiovisuels, cinématographiques et multimédias connexes en cours de développement feront également partie des présentations. En outre, les exposés comprendront une présentation des options sélectionnées en matière de mobilier et de décoration intérieure, les schémas de couleurs et les finitions. L'entreprise sélectionnée doit soumettre ses commentaires de la présentation sous la forme d'un compte rendu de réunion. Sur la base des commentaires reçus lors de chacune des présentations, l'entreprise sélectionnée doit réviser les documents présentés selon les besoins et les soumettre à nouveau pour approbation.

Phase 3. Développement de la conception intégrée

Cette étape permettra d'approfondir l'avant-projet de conception intégrée approuvé par NGen au cours de la phase 2. Les documents de cette étape comprennent des dessins et d'autres documents décrivant la portée et la qualité avec suffisamment de détails pour faciliter l'approbation de la conception dans les domaines techniques du projet, la confirmation de la conformité au code, la planification détaillée de la construction et l'approbation du projet par l'entreprise sélectionnée. Cette étape sera utilisée par le constructeur de pavillons de NGen comme base pour la préparation des documents de construction, de fabrication et de production.

Phase 3. Tâches et produits livrables

Production audiovisuelle, multimédia et cinématographique : L'entreprise sélectionnée doit compléter le concept/traitement des expériences thématiques des visiteurs du pavillon, et fournir la liste de tous les équipements nécessaires. Elle doit fournir à NGen le concept final, les plans, les scénarios, les scénarimages et les textes pour toutes les composantes du pavillon pour approbation, avant de passer à l'étape suivante.

Dessins et documentation : l'entreprise sélectionnée doit finaliser et soumettre tous les dessins requis (architecturaux, mécaniques et électriques) et la documentation nécessaire au constructeur de pavillons de NGen afin qu'il puisse avancer et achever la construction et la mise en service du pavillon.

Lancement du projet : septembre 2024

Budget du projet : Les organisations candidates doivent fournir des estimations budgétaires avec leurs propositions. Les budgets ne doivent pas dépasser 500 000 dollars. Les budgets ne doivent pas comprendre les coûts liés aux composants provenant du Canada ou à la construction des pavillons, qui seront comptabilisés séparément. Les frais de voyage et d'hébergement doivent être inclus dans le budget et se conformer à la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#). Des budgets à prix fixe seront nécessaires dans le cadre du plan de travail de gestion de la production, lequel doit être approuvé par NGen.

Critères d'admissibilité

- Les organisations candidates doivent être en mesure de démontrer leurs capacités en gestion et en production d'événements lors de précédentes activités de premier plan.
- Elles doivent être en mesure de fournir une assistance sur le terrain à Hanovre.
- Elles doivent avoir la volonté et la capacité de collaborer avec les membres du comité organisateur et les autres partenaires participant à la définition des exigences relatives aux pavillons.
- Elles doivent attester qu'elles se conforment aux règlements canadiens sur les sanctions.
- Une préférence supplémentaire sera accordée aux entreprises candidates qui peuvent démontrer leur appartenance à un groupe historiquement sous-représenté, dont les femmes et les membres des Premières Nations, les Inuits ou les Métisses, ou le fait qu'elles dirigent un tel groupe.

Lignes directrices pour les propositions

1. Historique de l'entreprise
 - a. Veuillez indiquer si votre organisation compte des propriétaires ou des gestionnaires diversifiés.
2. Brève description des motifs expliquant pourquoi votre entreprise est bien adaptée au projet
3. Approche recommandée pour chaque segment du champ d'application
4. Structure des coûts
5. Exemples de travaux et d'études de cas
6. Ressources humaines
 - a. Structure de l'équipe chargée des comptes et notes biographiques

La proposition sera évaluée en fonction des critères suivants :

1. Connaissances et expertise
2. Ressources et capacité d'exécution
3. Expérience professionnelle et adéquation avec le projet
 - a. Projets antérieurs liés à des expositions commerciales industrielles ou manufacturières
 - b. Production et conception d'événements — avant, pendant et après l'expérience

Soumissions relatives à la DP

Correspondance : Toute correspondance relative à cette DP doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : frank.defalco@ngen.ca.

Dates clés : Le tableau suivant présente les dates clés de la DP. NGen se réserve le droit de modifier ces dates si nécessaire. Toutes les entreprises candidates seront informées des modifications apportées aux dates ou aux horaires, le cas échéant.

Activité	Date
Lancement de la DP de NGen	16 août 2024
Date limite pour les questions des entreprises candidates	30 août 2024
Date limite de soumission des propositions	6 septembre 2024
Attribution du contrat	13 septembre 2024

Directives pour la soumission des propositions : La soumission de la proposition de chaque entreprise candidate doit comprendre les documents et les renseignements commerciaux requis, y compris les budgets, les accords, les conditions générales et toutes les exceptions (le cas échéant). Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique en format PDF à l'adresse suivante : frank.defalco@ngen.ca avec, pour objet, « DP : Partenaire de production de NGen — **Nom du fournisseur** ».

En soumettant sa proposition, l'entreprise candidate consent à ce que toutes les vérifications de solvabilité requises par NGen soient effectuées et accepte de fournir les renseignements nécessaires pour ce faire. NGen n'est pas responsable des frais encourus pour la préparation des propositions ou les autres services et échantillons qui peuvent être demandés dans le cadre du processus d'évaluation ni ne les rembourse à l'entreprise

candidate. Les formulaires de proposition sont ratifiés par les signataires dûment autorisés.

Ajustements, modifications/substitutions : Une proposition ne peut être modifiée par une entreprise candidate qu'au moyen de la présentation d'une autre proposition envoyée par courrier électronique, et ce, en tout temps avant la date limite établie. Les ajustements apportés aux propositions envoyées par d'autres moyens ne seront pas pris en considération. La dernière proposition reçue par NGen remplace et annule toutes les propositions précédemment soumises par les entreprises candidates.

Modifications apportées par NGen : Au cours de la période précédant la date limite de soumission des propositions, les modifications apportées par NGen aux documents de la proposition seront communiquées sous la forme d'addendas. Les entreprises candidates doivent faire état de tous les addendas qui ont été pris en compte dans la préparation de leur proposition.

Précisions : Toute précision demandée concernant les documents de la proposition ou toute communication avec NGen effectuée par une entreprise candidate avant la présentation de sa proposition doit être signalée.

Retrait de la proposition : Les entreprises candidates seront autorisées à retirer leur proposition « non ouverte » ou réputée non lue si leur demande est reçue par courrier électronique à l'adresse suivante : frank.defalco@ngen.ca, avec le titre « Demande de retrait de la proposition », et dans la mesure où elle a été soumise avant la date limite de présentation des propositions.

Critères d'évaluation des propositions : Toutes les propositions seront ouvertes par NGen après la date limite de soumission des propositions. L'ouverture ne sera pas publique, mais limitée au personnel de NGen ou aux personnes déléguées. Pour l'attribution du contrat, la proposition la moins chère ne sera pas nécessairement retenue, et NGen se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'une ou l'autre des propositions, à son entière discrétion. Par ailleurs, les propositions peuvent être acceptées ou rejetées en tout ou en partie. Les propositions seront évaluées sur la base des renseignements fournis par les entreprises candidates dans le document de demande de propositions.

Sans limiter la généralité des clauses qui précèdent, NGen est en droit de rejeter toute proposition dans les cas suivants :

- une proposition qui n'est ni dactylographiée, ni remplie à l'encre, ni générée par ordinateur;
- une proposition qui n'est pas correctement signée par une personne habilitée à constituer légalement l'entreprise candidate en tant que partie;
- une proposition présentée en retard;
- une proposition contenant des prix qui semblent si incohérents qu'ils peuvent nuire aux intérêts de NGen;
- une proposition qui est incomplète, sauf dans les cas où les documents de la proposition indiquent clairement qu'un contrat peut être passé pour des éléments distincts;
- une proposition qui contient une erreur quelconque;
- une proposition qui contient une substitution ou un écart par rapport aux précisions fournies dans la DP.

NGen se réserve le droit de tenir compte des éléments qui suivent, lors de l'évaluation des propositions :

- les renseignements fournis dans la proposition elle-même;
- les renseignements fournis en réponse aux demandes d'information sur le crédit, l'expérience et les références sectorielles présentées dans la proposition;
- les renseignements fournis en réponse aux demandes d'information de NGen auprès de tiers autres que ceux mentionnés dans la proposition en ce qui concerne la réputation, la fiabilité, l'expérience et les capacités de l'entreprise candidate;
- la manière dont l'entreprise candidate fournit ses services;
- l'expérience et les qualifications des cadres supérieurs et de l'équipe de gestion de projet de l'entreprise candidate;
- la conformité de l'entreprise candidate avec les exigences et les spécifications de NGen;
- le prix des services requis;
- la capacité perçue de l'entreprise candidate à réaliser les travaux proposés et à fournir un soutien ultérieur et continu;
- la capacité à fournir des services à NGen;
- les approches innovantes suggérées par l'entreprise candidate dans la proposition.

Si l'intention est d'attribuer le marché à une seule entreprise candidate, des contrats peuvent toutefois être passés avec différentes entreprises candidates sur la base d'une évaluation. L'entreprise candidate reconnaît que NGen se réserve le droit, le

privilège, la capacité et le pouvoir, à son entière discrétion et pour quelque motif que ce soit :

- d'annuler la présente demande de propositions en tout temps, avant ou après la date limite de soumission établie;
- d'accepter la proposition qui n'est pas la plus avantageuse ou rejeter celle qui est la plus avantageuse, et ce, même s'il s'agit de la seule qui a été reçue;
- d'accepter la proposition jugée la plus favorable aux intérêts de NGen ou la plus avantageuse pour NGen, notamment sur la base du prix, des capacités, de la qualité du travail, du service, de l'expérience passée, du rendement antérieur et des qualifications;
- d'accepter ou rejeter toutes les propositions, en tout ou en partie;
- d'attribuer toute partie d'une proposition;
- d'accepter ou rejeter toute proposition incohérente, irrégulière ou non officielle.

L'entreprise candidate reconnaît que NGen peut se fonder sur les critères qu'elle juge pertinents, même si ceux-ci ne lui ont pas été communiqués. En soumettant une proposition, elle reconnaît les droits de NGen, en vertu de la présente section, et renonce absolument à tout droit ou à toute cause d'action à l'encontre de NGen et de ses consultants en raison du refus de NGen d'accepter la proposition soumise par l'entreprise candidate, que ce droit ou cette cause d'action découle d'un contrat, d'une négligence ou d'un autre motif.

L'attribution du contrat sera communiquée par notification écrite de NGen à l'entreprise retenue. Celle-ci devra collaborer avec NGen en vue de la signature d'un accord contractuel et disposer de ressources suffisantes pour respecter les dates cibles fixées conjointement. L'entreprise retenue mettra à la disposition de NGen une personne désignée pour assurer le service clientèle. Toute question litigieuse ou demande de renseignements relative au contrat sera adressée à la personne désignée par NGen pour la représenter, et ses décisions en la matière seront définitives et contraignantes.

Les entreprises candidates dont les propositions n'auront pas été retenues par NGen en seront informées dans les trente (30) jours suivant la date limite de soumission des propositions.

Conflits d'intérêts : Chaque entreprise candidate divulguera par courrier électronique tout conflit d'intérêts commercial ou juridique potentiel, perçu ou réel (« conflit d'intérêts ») à la personne-ressource chargée de la DP, et ce, avant la date limite établie. NGen peut, à sa

seule discrétion, annuler un conflit d'intérêts ou imposer à une entreprise candidate des conditions exigeant la gestion, l'atténuation ou la rationalisation du conflit d'intérêts. NGen peut, à sa seule discrétion, disqualifier une entreprise candidate s'il est établi qu'elle se trouve en situation de conflit d'intérêts et que celle-ci ne peut être gérée, atténuée ou réduite.

La DP n'est pas un « contrat d'appel d'offres » ou une offre : Nonobstant toute autre disposition de la présente demande de propositions, celle-ci ne constitue pas une offre de conclure un contrat. Ni la présente demande de propositions ni la soumission d'une proposition par une entreprise candidate ne créent d'obligation ou de droits contractuels ou juridiques de quelque nature que ce soit pour les entreprises candidates ou NGen.

Aucune relation juridique ou obligation de quelque nature que ce soit ne sera créée entre l'entreprise retenue et NGen avant la négociation et la signature d'un accord de prestation de services.

Exonération de responsabilité : L'entreprise candidate et toutes les autres entités participant à la présente procédure de demande de propositions acceptent que NGen ne soit pas tenue responsable, de quelque manière que ce soit, de tout acte d'omission ou de négligence en ce qui concerne la présente procédure de demande de propositions.